



Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES (Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2026 N°DEL_2026_067

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 12	Représentés : 7	Votants : 18
---	----------------------	------------------------	---------------------

Date de la convocation : 30 juin 2026	Date d'affichage : 30 juin 2026
--	--

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie.

Etaient absents : BAPST Bernadette représentée par SEMETEYS Valérie, MURAT Frédéric représenté par DELOM Florence, FRESQUET Christelle représentée par DONEYS Jean-Luc, LEGOUT Cécile représentée par DESOMER Christophe, ESPALIEU Aline représentée par GALERY Jacques, VABRE Fabien représentée par LE PAGE Franck, MAX Alexandre représentée par BARDY Daniel.

Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'initier des études pour l'extension et le réaménagement de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Paul-des-Landes.

Pour cela, la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre citée en objet.

Cette consultation a été passée selon une procédure d'appel adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La publicité de cette consultation est parue sur le profil acheteur de la commune via la plateforme www.achatpublic.com et au Journal d'annonces légales La Montagne avec une date limite de remise des offres pour le mercredi 24 juin 2026 - 12 h.

5 plis ont été reçus dans les délais de la part des groupements suivants :

- **Estival Architecture** – Serial Acoustique - Igetec
- **Atelier 22 bis David Schieberlin Architecte** – Sigma Acoustique – Igetec
- **Kolam Architecture** – Agna Acoustique – Euclid Ingenierie
- **Jean Géraud Lutran (Metafore)** – Serial Acoustique – Igetec
- **Atelier Site et Architecture Laurent Hostier** – Egis Bâtiment – Seterso – Serial Acoustique



A l'issue de l'analyse, les 5 candidatures ont été jugées recevables et il a été procédé à l'analyse de leur offre.

A la lecture du rapport de l'analyse des offres, effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les notes suivantes ont été attribuées :

Candidats	Note valeur technique	Prix (€ H.T.)	Note critère prix	Note globale	Classement
Estival Architecture	43	76 470 €	30.78	73.78	4
Atelier 22 bis David Schieberlin Architecte	38	75 200 €	31.60	69.60	5
Kolam Architecture	43	73 255 €	32.85	75.85	3
Jean Géraud Lutran (Metafore)	42	62 150 €	40.00	82	1
Atelier Site et Architecture Laurent Hostier	43	64 800 €	38.29	81.29	2

Dans ces conditions, il est proposé :

- D'attribuer le marché au groupement Jean Géraud Lutran (Metafore) – Serial Acoustique – Igetec pour un montant de 62 150 € Hors taxe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.



❑ Décision

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, et hors la voix de Monsieur Fabien VABRE, le Conseil Municipal décide, avec 18 voix Pour :

- D'attribuer le marché au groupement Jean Géraud Lutran (Metafore) – Serial Acoustique – Igetec pour un montant de 62 150 € Hors taxe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

Liberté – Egalité – Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 015-211502042-20260707-DEL_2026_067-DE

